

X

*Le Premier Sous-Ministre des Affaires étrangères, Chef de la
délégation de la République populaire de Hongrie au
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures*

CHEF DE LA DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE
POPULAIRE DE HONGRIE

Ottawa, le 11 juin 1964

MONSIEUR LE MINISTRE,

Me référant aux conversations entre les représentants du Gouvernement de la République populaire de Hongrie et du Gouvernement canadien, au sujet de certaines questions consulaires, j'ai l'honneur de confirmer l'accord sur ce qui suit:

Par considération humanitaire, les autorités de Hongrie et du Canada faciliteront réciproquement la réunification des familles et assureront un examen favorable des cas de cette nature.

Quant aux passeports qui leur auront été rendus, les autorités hongroises les retourneront aux autorités canadiennes. De même celles-ci retourneront les passeports hongrois aux autorités de Hongrie.

Je vous serais reconnaissant de me confirmer cette entente.

Agréez, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

PETER MOD

L'Honorable Paul Martin
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
Ottawa